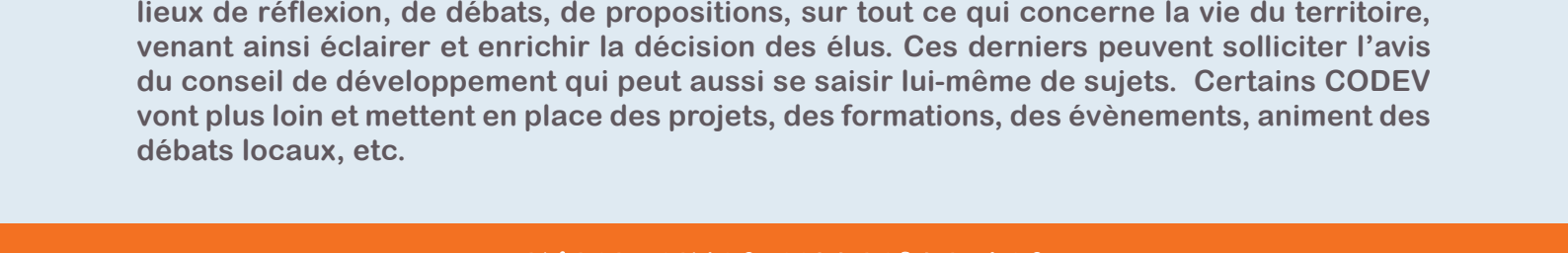


Terres d'Échos #29

LA LETTRE DE CITOYENS & TERRITOIRES GRAND EST

- Septembre/Octobre 2021 -



Le conseil de développement est un des outils de la démocratie participative locale. Il rassemble des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs sur un même territoire (PETR, intercommunalité). On compte actuellement 36 conseils de développement (ou CODEV) en Grand Est et certains sont encore en réflexion. Mais que font-ils au juste ? Ce sont des lieux de réflexion, de débats, de propositions, sur tout ce qui concerne la vie du territoire, venant ainsi éclairer et enrichir la décision des élus. Ces derniers peuvent solliciter l'avis du conseil de développement qui peut aussi se saisir lui-même de sujets. Certains CODEV vont plus loin et mettent en place des projets, des formations, des événements, animent des débats locaux, etc.

INITIATIVES TERRITORIALES

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN GRAND EST : QUELLE ÉNERGIE !

Pour illustrer la diversité des conseils de développement dans le Grand Est, nous sommes allés à la rencontre de Christophe MINOUX FEVRE, président du conseil de développement du pays de Langres, de Vincent TARTAGLIA, président du CODEV de Saint Louis Agglomération et de Michel HENRY, pilote du comité préfigurateur du CODEV de la Comcom du Pays Orne Moselle (qui a été accompagné cette année par Citoyens & Territoires).

Pourquoi créer un conseil de développement ?

Cette décision appartient aux élus. Souvent, ces derniers se mettent en conformité avec la loi*, c'est-à-dire l'obligation de mettre en place un conseil de développement pour les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. C'était le cas, au départ, pour la Comcom du Pays Orne Moselle qui compte 54 000 habitants ou après la création de Saint Louis Agglomération en 2017. Sur le pays de Langres, l'histoire est plus ancienne et remonte à 1999 avec la création d'une association et une belle tradition de travail collaboratif. Au-delà de l'obligation légale, pointe souvent la volonté de favoriser la démocratie sur le territoire. « Pour le président de la ComCom Orne Moselle ce n'est pas un gadget et le territoire est prêt à y mettre les moyens » nous confie Michel HENRY. Cela rejoint aussi une aspiration de la société locale comme l'explique Vincent TARTAGLIA « Quand nous avons renouvelé le conseil de développement en 2020, 62 personnes se sont présentées, 40% de femmes et 60% d'hommes, avec une bonne représentation de tout le territoire de l'agglomération de Saint-Louis, c'est plutôt encourageant ! ». Dans un contexte de perte de confiance vis-à-vis des élus, des institutions, « il y a une attente de démocratie participative et le CODEV c'est déjà une réponse à cela » souligne Michel HENRY, encore surpris des 73 candidatures au CODEV, « en plein cœur de l'été qui plus est ! ».

*Concernant les intercommunalités : loi NOTRe - 2015 (art. 88) modifiée par la loi Engagement et Proximité (décembre 2019). Pour les PETR : loi MAPTAM-2014 (art. 79) et loi NOTRe (art. 88)

Le CODEV : quel intérêt ?

Michel HENRY poursuit : « Les gens ont envie de donner des idées, de partager leurs compétences. On sent de la bonne volonté. Ils veulent aussi se démarquer d'un mandat d'élu local vu comme contraignant. Faire partie d'un CODEV c'est prendre de la hauteur, prendre le temps de la réflexion ». Ce qui plaît à Christophe MINOUX FEVRE c'est de « permettre aux citoyens de s'investir sur le territoire ». « Nous avons la chance sur le pays de Langres d'être reconnus par les élus, nous sommes écoutés, notre travail compte et ce n'est pas le cas de toutes les organisations citoyennes... Nous siégeons dans les instances du PETR (avec voix consultative) et nous enrichissons de ce fait la réflexion des élus ». « Saint Louis Agglomération porte des projets d'envergure et transfrontaliers comme le pôle de croissance 'Euro 3 lvs'. Permettre aux membres du CODEV de visiter ce site, de rencontrer des dirigeants industriels, c'est favoriser des propositions éclairées, basée sur une expertise citoyenne, dans le contenu des politiques locales, en l'occurrence ici le développement économique » explique Vincent TARTAGLIA. Le tout nouveau CODEV du Pays Orne Moselle n'a pas encore démarré ses travaux que Michel HENRY en pressent déjà l'effet multiplicateur : « Chaque membre du CODEV va en parler autour de lui ; ses proches, ses voisins, l'organisation dans laquelle il siège, et se fera ainsi porte-parole de ce qu'il entend autour de lui. Nous sommes 50 mais c'est comme si nous étions 200, voire plus ! ».

Qu'est ce qui vous a le plus marqué jusqu'à présent ?

Christophe MINOUX FEVRE, nouveau président, reconnaît tout le travail mené par ses prédécesseurs depuis 1999. Plus récemment, il retient la démarche de transformation de la gouvernance puisqu'il n'y a désormais plus d'élus au sein du conseil de développement et ce n'est pas forcément facile à faire passer... Au niveau des sujets traités, Vincent TARTAGLIA partage le travail autour de « Vision d'avenir 2030 », le projet de territoire de Saint Louis Agglomération : « Plusieurs membres du conseil de développement ont siégé et rendu l'avis du CODEV dans les différentes commissions de travail de l'agglomération et aussi sur le projet global. » Michel HENRY a moins de recul mais déjà des souvenirs du travail sur 2021 : « nous sommes partis d'une feuille blanche pour créer le conseil de développement, rédiger la charte, lancer l'appel à candidatures. La bonne idée c'est d'avoir mis en place un comité préfigurateur composé de 9 habitants. On vivait déjà la démocratie participative... C'est aussi d'avoir fait appel à l'expertise de Citoyens & Territoires pour nous former, nous accompagner, nous apporter l'expérience d'autres territoires ».



M. Tartaglia - Saint Louis Agglomération

Quels sont vos travaux en cours ?

« Un des gros sujets actuellement est la mise en place d'une cuisine centrale dans le cadre du programme alimentaire territorial. Nous y réfléchissons avec plusieurs acteurs locaux. Nous travaillons aussi sur la mobilité, la santé, un projet d'agenda partagé et de banque de matériel, un projet de ressourçerie, le label 'Territoire en transition'... » détaille Christophe MINOUX FEVRE qui finit par présenter, l'air de rien, ce très beau projet de « P'tits déj citoyens du pays de Langres », organisé tous les samedis matin, sur un lieu et avec un sujet différent à chaque fois; une belle initiative pour le recueil de la parole citoyenne et aussi une visibilité pour le conseil de développement, instance pas toujours connue des habitants. Vincent TARTAGLIA précise les travaux 2021 : « une saisine (des élus de l'agglomération) sur la charte d'engagement Cit'ergie dans le cadre de l'élaboration du PCAET ; une saisine sur l'actualisation de la Vision d'Avenir 2030 ; une étude « Accès aux soins » dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de Santé ; une implication dans la démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire » ; une saisine sur la révision du SCOT ». « Et en interne, nous travaillons sur la communication du CODEV ».

Rencontrer-vous des difficultés ? Comment les dépasser ?

Pour Michel HENRY « venant d'horizons différents, la difficulté a été de s'entendre sur les mots, de trouver un vocabulaire commun pour partir sur de bonnes bases. Il faudra que nous soyons vigilants à cela quand nous allons démarrer nos travaux avec tous les membres du CODEV. On compte encore un peu sur l'aide de C&T... ». Christophe MINOUX FEVRE et Vincent TARTAGLIA partagent les difficultés à faire connaître le conseil de développement auprès des citoyens. « Nous souhaitons mieux impliquer les citoyens, les faire adhérer au CODEV, participer aux groupes thématiques qui sont ouverts, leur rappeler que c'est un lieu de réflexion, un espace de dialogue, de prospective, une force de propositions quant à l'aménagement de notre territoire » précise Vincent TARTAGLIA. Est pointée aussi la difficulté d'amener certains membres à penser pour le « bien commun » et pas seulement pour leur intérêt ou celui de l'organisation qu'ils représentent. La communication avec les élus doit aussi s'améliorer pour que les contributions du CODEV soient lues, considérées et que les élus argumentent s'ils ne retiennent pas les propositions du CODEV. Un sujet récurrent sur plusieurs territoires...

Un souhait ?

Michel HENRY : « Que l'on arrive à travailler ensemble, que les élus suivent, mais je suis confiant. On va commencer modestement mais sûrement ».

Vincent TARTAGLIA : « Que nos concitoyens prennent conscience que, via le CODEV, une vitrine nous est offerte, que cela permet à l'ensemble de la population d'être active sur son territoire et en conséquence être une force de propositions et pas forcément se ranger sur une ligne de contestation »

Christophe MINOUX FEVRE : « Travaillons tous ensemble pour transformer la société ! »

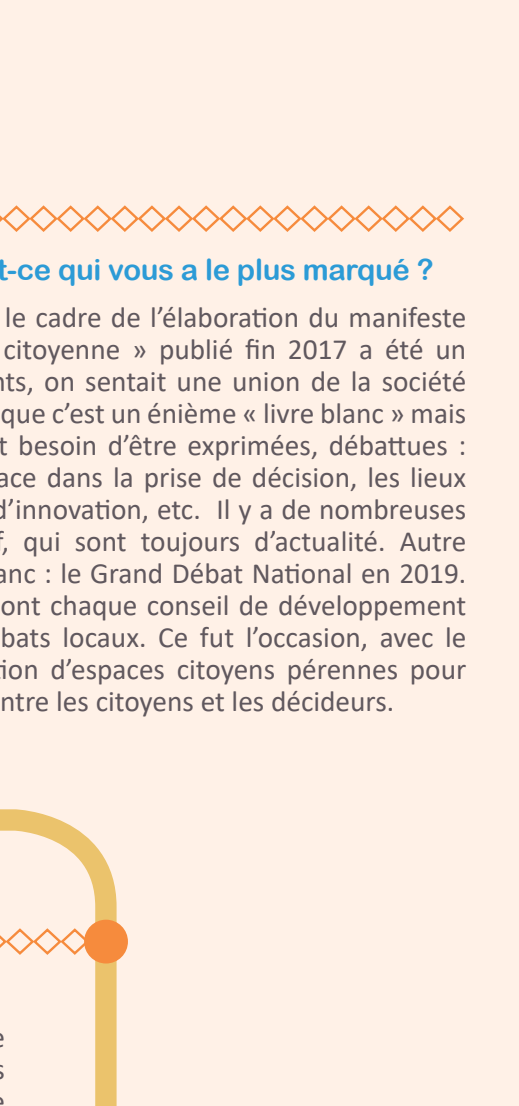


Une partie du comité préfigurateur du CODEV de la CC Pays Orne Moselle

POINT DE VUE

INTERVIEW DE PHILIPPE AUBERT

Président du Conseil de développement de Mulhouse Alsace Agglomération, Philippe AUBERT est co-président de la Conférence régionale des conseils de développement (CRCD) du Grand Est depuis sa création en 2016*. Il passe le relais lors de la rencontre du 12 octobre à Nancy. Citoyens & Territoires, qui accompagne techniquement la CRCD, lui donne la parole.



Philippe AUBERT

* co-présidents de la CRCD jusqu'alors : Philippe AUBERT et Dominique VALCK, co-président du Conseil de développement durable du Grand Nancy et président de la coordination nationale des conseils de développement (CNCD)

C&T : Pourquoi une CRCD a-t-elle été créée dans le Grand Est il y a quelques années ?

P.A. : La région Grand Est venait d'être créée. Nous avions besoin de nous connaître et de fédérer ceux qui la voulaient bien. Nous avions besoin aussi de croiser les expériences : nos territoires sont tous différents mais nous partageons la même problématique liée à la représentation citoyenne.

C&T : Dans les travaux menés, qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

P.A. : La collaboration avec le CESER dans le cadre de l'élaboration du manifeste « Vers de nouvelles formes d'expression citoyenne » publié fin 2017 a été un moment fort. Malgré nos statuts différents, on sentait une union de la société civile sur ces questions. On pourrait se dire que c'est un énième « livre blanc » mais les problématiques restent criantes et ont besoin d'être exprimées, débattues : le rapport du citoyen à la politique, sa place dans la prise de décision, les lieux et espaces d'expression, de concertation, d'innovation, etc. Il y a de nombreuses préconisations dans ce sort ouvrage collectif, qui sont toujours d'actualité. Autre moment fort, dans la sillage de ce livre blanc : le Grand Débat National en 2019. Nous avons pu échanger sur la manière dont chaque conseil de développement s'était emparé du sujet, organisant les débats locaux. Ce fut l'occasion, avec le CESER, d'appeler officiellement à la création d'espaces citoyens permanents pour réparer les fractures qui se sont creusées entre les citoyens et les décideurs.

C&T : En quoi la CRCD a-t-elle aidé à « faire région » ?

P.A. : En premier lieu, la CRCD nous a permis de nous connaître, de découvrir les problématiques et spécifiques de chaque territoire. Les rencontres ont permis de tisser des liens et c'est très important. Que l'on approuve ou pas le découpage régional, nous avons essayé de « faire région » ensemble, plutôt que de traîner des pieds. La société civile organisée a une part à prendre dans ce travail de construction régionale même s'il n'est pas simple. Je dis aux élus alsaciens notamment : « Allez regarder au-dessus de la montagne pour découvrir des territoires, des projets et des richesses insoupçonnées » ! La CRCD permet d'affirmer des convictions ensemble, d'anticiper les mutations territoriales, sociétales, législatives et être force de proposition. En cela c'est une belle expérience, modeste mais bien réelle.

C&T : Dans les arguments en faveur de la création d'un CODEV sur un territoire, lequel vous semble le plus important ?

P.A. : Pour moi l'argument principal est la garantie d'un lien privilégié entre le citoyen et la politique, même s'il existe d'autres canaux (associatifs...). Mais le conseil de développement ne doit pas être cantonné à des saisines de la collectivité sur des détails. Si on le prend au sérieux, c'est un très bel outil en faveur de la construction concertée des politiques publiques locales. Pas cher en plus ! Juste quelques frais d'animation et de suivi... La loi prévoit la mise en place d'un conseil de développement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les PETR mais l'outil peut très bien être installé sur des communautés plus petites bien entendu. Il y a actuellement une quarantaine de conseils de développement dans le Grand Est, créés ou en cours de création. Certains aggro ou PETR ne se sont pas encore lancés... Il n'est pas trop tard pour bien faire !

C&T : Un conseil, un souhait pour la suite ?

P.A. : Le souhaite que ceux qui reprennent le flambeau de la CRCD poursuivent la dynamique de travail engagée avec le CESER. La CRCD doit également continuer d'être un lieu de partage et d'entraide dans cette période où de nombreux conseils de développement se créent ou se recomposent dans le Grand Est.

L'ÉCHO DES RÉSEAUX

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT (CRCD) SE RÉACTIVE ET SE RENOUVELLE !

De nombreux conseils de développement se sont (re)mis en place depuis 2020 sur les intercommunalités et Pays/PETR du Grand Est.

¹ CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

- La CRCD s'est donc réunie le 12 octobre dernier pour :
 - échanger sur ses objectifs : favoriser les échanges d'expériences, croiser les regards sur des grands sujets communs, s'entraider, faire des propositions et faire région ensemble
 - partager des perspectives communes : poursuivre le partenariat avec le CESER¹ pour renforcer le poids des citoyens dans le débat public
 - élire un nouveau bureau

Des temps d'échanges et de formation

Ont été élus les représentants suivants pour :

- La Champagne Ardennaise :**
- Christophe Minoux Fevre (CD Pays de Langres)
 - Mathieu Terrien (CD de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne),
 - Gilles Prestat (CD PETR Othe Armance)

L'Alsace :

- Philippe Aubert (CD Mulhouse Alsace Agglomération)
- Vincent Tartaglia (CD Saint-Louis Agglomération)

La Lorraine :

- Dominique Valck (CD durable Grand Nancy)
- Marie-Claude Malhomme (CD Durable de Metz Métropole)
- Jean-Michel Clerget (CD du Pays de Sarrebourg)

Contact :

Sandrine Bozzetti
Chargée de mission C3D Grand Nancy
0621780127
Sandrine.bozzetti@grandnancy.eu



À LIRE, À ÉCOUTER, À VOIR...

Livre Blanc « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes »

Fin 2017, le CESER et la Conférence Régionale des Conseils de Développement (CRCD) du Grand Est, ont publié un Livre Blanc « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes », suite à un large travail collaboratif, croisement de visions, d'expertises, de cultures et de méthodologies de travail différents. Ce document, entièrement actualisé, apporte des éléments d'analyse et des préconisations pour une meilleure prise en compte de la richesse contributive des citoyens. Il s'agit de participer au renouveau et à la lisibilité de l'action publique, à la reconnaissance de l'engagement de la société civile et, in fine, à la co-construction des politiques publiques et au renforcement de la démocratie.



Livre blanc CESER Grand Est

